



« BIOT EXPRESS » la course en autostop de Biot

Samedi 06 Octobre 2018

Date limite d'inscription : 30 septembre 2018

La Municipalité de Biot s'attache à renforcer les services à la population en développant des solutions toujours plus innovantes. L'autostop organisé est apparu comme une solution intéressante, permettant à la fois de contribuer à une mobilité plus durable, tout en favorisant le lien social et la solidarité entre les habitants.

La Ville de Biot a ainsi adhéré à REZO POUCE : premier réseau d'autostop au quotidien en France, déjà en place sur plus de 1000 communes. Le dispositif d'autostop organisé « Rezo Pouce à Biot » a été lancé en mai 2018, et compte déjà plus de 100 adhérents.

Rezo Pouce permet de structurer, d'organiser et de sécuriser la pratique de l'autostop ; il favorise ainsi la mobilité des personnes, complète l'offre de transport existante, crée de la solidarité et du lien social et diminue l'autosolisme.

Afin d'animer le dispositif Rezo Pouce, pour attirer toujours plus d'adhérents et ainsi favoriser la pratique de l'autostop, la Ville de Biot organise le <u>Samedi 06 octobre 2018</u> « BIOT EXPRESS », une course en autostop à travers Biot, agrémentée de défis, énigmes et jeux ludiques pour pimenter le parcours.

Règlement de la course	2
Fiche d'inscription	6
Fiche d'autorisation parentale	7





Règlement de la course

Article 1. Objet du règlement

Dans le cadre du dispositif d'autostop organisé Rezo Pouce, la Ville de Biot lance « BIOT EXPRESS », une course en autostop à travers Biot. L'objectif est d'effectuer le parcours le plus rapidement possible, en se déplaçant uniquement grâce à l'autostop. Des défis, énigmes et jeux ludiques viennent agrémenter le parcours et auront également un impact sur le classement final. En effet, les équipes participantes pourront gagner ou perdre de précieuses minutes.

Article 2. Déroulement de la course

La course « BIOT EXPRESS » se tiendra le Samedi 6 octobre 2018, de 13h30 à 18h30.

2.1 - DEPART DE LA COURSE

Les participants devront se rendre à l'Espace des Arts et de la Culture (151, chemin de la Fontanette - Biot 06410), le Samedi 6 octobre à 13h30 pour le lancement de la course.

Un kit de participation sera remis à l'ensemble des équipes (t-shirt, sac, livret de parcours, ...).

Le départ des équipes se fera de manière décalée toutes les vingt minutes à partir de 14h00 (1^{er} départ à 14h, puis à 14h20...).

2.2 - PARCOURS

Par équipes de deux personnes (binômes), les participants devront effectuer un parcours composé de plusieurs étapes.

Le parcours n'est pas communiqué à l'avance aux participants. A chaque étape, une énigme leur sera posée pour connaître la localisation de l'étape suivante.

A chaque étape, les équipes devront faire valider leur heure d'arrivée puis leur heure de départ. Les participants devront également relever un défi. Selon le résultat de celui-ci, ils pourront gagner ou perdre du temps.

2.3 - DEPLACEMENTS ENTRE CHAQUE ETAPE

Les déplacements entre chaque étape du parcours doivent obligatoirement se faire en autostop. Ne sont donc pas autorisés : les déplacements à pied, à vélo, en transports en commun, en taxi... ou tout autre moyen ne correspondant pas à la définition de l'autostop ci-dessous :

L'auto-stop est un moyen de transport économique, où le routard cherche à se faire transporter par le véhicule d'un automobiliste ou d'un camionneur. Il se place généralement

sur le bord d'une route, et fait un geste reconnaissable indiquant aux automobilistes et camionneurs qu'il souhaite se faire transporter, souvent gratuitement. (Source : Wikipedia)

Le déplacement en autostop se fera obligatoirement à titre gratuit, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucun échange d'argent entre les participants et les conducteurs.

S'ils le souhaitent, les participants auront la possibilité d'utiliser l'application Rezo Pouce (disponible gratuitement sur iOS et Android) pour signaler leur position et prochaine destination.

A chaque étape, le véhicule utilisé pour l'autostop devra être différent. Les équipes ne pourront pas monter deux fois dans un même véhicule pour se rendre d'une étape à une autre.

2.4 - LES « AMBASSADEURS REZO POUCE »

Des « ambassadeurs Rezo Pouce » seront présents à chaque étape. Ils seront en charge de :

- Valider les heures d'arrivée et de départ des équipes
- Animer les défis et contrôler leurs résultats
- Donner les énigmes aux équipes et valider avec elles la réponse et la localisation de la prochaine étape
- Contrôler le changement de véhicule entre les étapes.

2.5 - CLASSEMENT ET REMISE DES LOTS

L'annonce du classement des équipes et la remise des lots se feront à 18h à l'Espace des Arts et de la Culture (151, chemin de la Fontanette -Biot 06410).

Le classement des équipes se fera de la manière suivante : la première équipe sera celle dont le temps de parcours* est le plus court ; la dernière équipe, celle dont le temps de parcours est le plus long.

*Le temps de parcours est calculé en additionnant les temps de déplacements effectués entre chaque étape, et en comptant les gains ou pertes de temps obtenus à l'issue des défis (les « gains » de temps seront soustraits du temps de parcours, alors que les « pertes » de temps seront additionnées).

Des lots seront attribués pour les trois premières équipes :

1 ^{er} lot : appareil photo	1 ^{ère} équipe
2 ^{ème} lot : trottinette	2 ^{ème} équipe
3 ^{ème} lot : enceinte portable	3 ^{ème} équipe

Par ailleurs, deux prix seront attribués pour :

- L'équipe la plus « FUN » (le vote sera effectué par les « ambassadeurs Rezo Pouce »)
- L'équipe ayant posté le <u>MEILLEUR SELFIE</u> sur la page Facebook de l'évènement « BIOT EXPRESS » (le vote sera effectué par les « ambassadeurs Rezo Pouce »)

Divers cadeaux et goodies seront également distribués à l'ensemble des participants.

Article 3. Conditions d'inscription & procédure

Les participants doivent s'inscrire par équipe de deux (binôme).

L'âge minimum d'inscription est de 16 ans. Toutefois, les mineurs (moins de 18 ans) devront fournir le document d'autorisation parentale complété et signé au moment de leur inscription. Par ailleurs, chaque binôme devra obligatoirement être composé d'au moins une personne majeure (18 ans ou plus).

Les participants devront obligatoirement être inscrits à Rezo Pouce (inscription possible en même temps que l'inscription à la course – voir fiche d'inscription).

Le nombre d'équipes effectuant le parcours est limité. La validation des inscriptions se fera par ordre de réception des inscriptions complètes. Dès que le nombre limite d'inscriptions sera atteint, les suivantes seront mises sur liste d'attente (en cas d'éventuels désistements).

Les documents à fournir lors de l'inscription sont les suivants :

- □ Fiche d'inscription complétée
- □ (Pour les mineurs) Fiche d'autorisation parentale et pièce d'identité du parent ou tuteur légal
- ☐ Si le participant n'est pas encore inscrit à Rezo Pouce :
 - o La charte Rezo Pouce complétée et signée
 - Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

Les équipes doivent faire parvenir leurs documents d'inscription au plus tard le **30 septembre 2018** au **Comptoir citoyen**: Mairie de Biot – 8-10, route de Valbonne – 06410 BIOT ou comptoircitoyen@biot.fr

Article 4. Engagements des participants

Les participants s'engagent :

- A porter, tout au long de la course, le t-shirt Rezo Pouce qui leur sera fourni avant le départ. Cela leur permettra d'être facilement identifiables et bien visibles ;
- A avoir sur eux leur carte membre Rezo Pouce afin de pouvoir la montrer aux conducteurs (carte fournie au moment de l'inscription à Rezo Pouce);
- A se positionner au niveau des « arrêts sur le pouce » (ou arrêts de bus inscrits sur la « fiche mobilité ») pour faire de l'autostop. La « fiche mobilité » sera fourni aux participants avant leur départ;
- A utiliser les « fiches destination » qui leur seront mises à disposition pour indiquer aux automobilistes la direction de leur prochaine étape ;
- A rester avec leur co-équipier, et à ne jamais faire d'autostop seul pendant toute la durée de la course ;
- A avoir un téléphone portable chargé, qui devra rester allumé pendant toute la durée de la course, afin que l'organisateur puisse les contacter en cas de besoin ;

- De manière générale, à ne pas avoir de comportements irresponsables pouvant les mettre en danger, et à respecter les automobilistes.

Article 5. Assurances & responsabilité

Une attestation d'assurance responsabilité civile est demandée pour chaque participant au moment de l'inscription.

La Ville de Biot est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de SMACL Assurances (contrat d'assurance n° 23593/V).

Les participants dégagent la Ville de Biot de toute responsabilité en cas d'accident dont ils pourraient être victimes ou occasionné par eux sur le parcours de la course « BIOT EXPRESS ».

Article 6. Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément la Ville de Biot à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la course. Ces images pourront être utilisées par la Ville de Biot sur tous supports, notamment à des fins promotionnels pour le dispositif Rezo Pouce.

Article 7. Annulation ou report de la course

La Ville de Biot se réserve le droit de reporter ou d'annuler la course « BIOT EXPRESS » en cas d'intempéries, pour des raisons de sécurité ou tout autre raison que la Ville jugera comme ayant un impact potentiel sur le déroulé de la course et/ou la sécurité des participants.

Article 8. Contacts

Pour toute information ou question concernant Rezo Pouce et/ou l'organisation de la course « BIOT EXPRESS », veuillez vous adresser à :

Comptoir Citoyen

Mairie de Biot 8, 10 route de Valbonne 06410 BIOT

04 92 91 55 80

comptoircitoyen@biot.fr





Fiche d'inscription

Date limite d'inscription : le 30 septembre 2018

NOM DE L'EQUIPE :	
COMPOSITION DE L'EQUIPE :	
1er participant	2ème participant
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Age : ans	Age : ans
Adresse:	Adresse :
Code Postal :	Code Postal :
Ville :	Ville :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :
Mail :	Mail :
N° membre Rezo Pouce* :	N° membre Rezo Pouce* :
 d'identité du signataire. ✓ Nous avons pris connaissance du règlement respecter ses dispositions. ✓ Nous acceptons d'être pris en photo et que r sur des journaux locaux. 	risation parentale complétée et signée avec la pièce de la course « BIOT EXPRESS » et je m'engage à mon image soit diffusée sur des réseaux sociaux ou
 Nous déclarons dégager la Ville de Biot de tou être victime ou occasionné par moi sur le parc 	ute responsabilité en cas d'accident dont je pourrais cours de la course.
SIGNATURES : 1er participant	2ème participant

Les documents d'inscription sont à renvoyer ou rapporter au plus tard le 30 septembre 2018, à Mairie de Biot - Comptoir Citoyen - 8, 10 route de Valbonne - 06410 BIOT ou transférer par mail à compoircitoyen@biot.fr

- □ La Fiche d'inscription complétée et signée
- □ (Pour les mineurs) Fiche d'autorisation parentale et pièce d'identité du parent ou tuteur légal
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile
- □ Documents d'inscription à Rezo Pouce (si non inscrit)





Fiche d'autorisation parentale

PARTICIPATION A LA COURSE « BIOT EXPRESS »

Je soussigne(e) (nom et prenom du representant legal) :			
	rant à (adresse complète) :		
Numér	o de téléphone :		
✓	Autorise mon enfant, né le (date)		
	à (lieu), à participer à la course « BIOT EXPRESS » du 6 octobre 2018 organisée par la Ville de Biot.		
✓	Autorise les services de secours à pratiquer les premiers soins sur mon enfant en cas d'accident.		
✓	Autorise la diffusion de l'image de mon enfant dans les supports de la ville, sur des réseaux sociaux ou sur des journaux locaux.		
✓	Je déclare dégager la Ville de Biot de toute responsabilité en cas d'accident dont mon enfant pourrait être victime ou occasionné par ce-dernier sur le parcours de la course.		
Signati	ure du représentant légal :		

Pour toute information ou question concernant Rezo Pouce et/ou l'organisation de la course « BIOT EXPRESS », veuillez vous adresser à :

Comptoir Citoyen

Mairie de Biot 8, 10 route de Valbonne 06410 BIOT

04 92 91 55 80

comptoircitoyen@biot.fr